

## Fiche de déclaration de captures (1)

Année ..... Mois : .....

### Informations Pêcheur (2)

Identifiant SNPE (3) : ..... Statut (4) :  Professionnel  Amateur  
 Nom de l'Association : .....  
 Nom/Prénom : .....  
 Adresse postale : .....  
 .....  
 .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Adresse électronique : ..... N° de téléphone : .....

### Informations droit de pêche (2)

N° ou identifiant de l'autorisation (5) : .....  
 Type d'autorisation (4) :  
 Licence (6)  Grande pêche  Anguille  
 Petite pêche  Anguille de moins de 12 cm  
 Autres (préciser) : .....  
 Bail  Cofermier Nombre de compagnons : .....

### Informations secteur de pêche

Lot ou secteur	Département	Cours d'eau	Service gestionnaire	Lot ou secteur	Département	Cours d'eau	Service gestionnaire

### Informations engins ou filets (7) (8)

Type d'engin	Maille (mm) ou nbr d'hameçons/ligne (9)	Long. (m) ou Nbr (9)
Araignée		
Araignée		
Tramail		
Carrelet		
Epervier		
Nasse		
Nasse		
Bourgne		
Filet		
Filet		
Ligne de fond		

- (1) La déclaration est mensuelle sauf pour les anguilles de moins de 12 cm ou le pêcheur doit déclarer au plus tard 48 h après la capture.
- (2) Ces informations doivent être renseignées avec soin lors de la première déclaration de l'année ou de la saison, par la suite, sauf pour signaler un changement, le **nom et l'identifiant SNPE(2)** ou le « **N° ou identifiant de l'autorisation (4)** » pourront suffire.
- (3) L'identifiant SNPE est un nombre créé automatiquement par l'outil SNPE, il se trouve sur les relevés individuels annuels transmis aux pêcheurs. Il peut être obtenu auprès de l'Onema ([SNPE@onema.fr](mailto:SNPE@onema.fr)).
- (4) Cochez la bonne mention.
- (5) Il s'agit de l'identifiant ou du numéro porté sur le document justificatif du droit de pêcher fourni par le service gestionnaire.
- (6) Pour les licences il faut cocher aussi le type de licence.
- (7) Description des engins utilisés pendant la période objet de la déclaration.
- (8) Préciser le type si nécessaire (ex. filet à lamproie, nasse à crevettes...). Les cases blanches peuvent être utilisées pour des engins autres.
- (9) A choisir selon le type d'engin



